

Communication relative à la sécurité des Parisiennes et Parisiens dans leur vie quotidienne

Lors du Conseil de Paris des 2, 3 et 4 juillet 2018, sur proposition de l'exécutif, le Conseil de Paris a approuvé le lancement, à l'initiative de la Maire de Paris, d'un audit de la sécurité des Parisiennes et Parisiens dans leur vie quotidienne.

Cet audit vise à poser un état des lieux indépendant et objectif des réponses mobilisées par les différentes institutions pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants en matière de sécurité et de tranquillité publique. Il s'inscrit dans un contexte de profondes réformes engagées par la Ville depuis le début de cette mandature avec notamment l'entrée en vigueur de la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris, que la Ville de Paris a demandée, préparée, accompagnée et mise en œuvre.

La loi sur le statut de Paris a fortement élargi les compétences de police de la Maire de Paris. Elle a également transféré à la Ville les agents de surveillance de Paris, qui étaient auparavant placés sous l'autorité du Préfet de police alors même qu'ils étaient rémunérés par la Ville, via le budget spécial.

La Ville de Paris dispose ainsi depuis le 1^{er} janvier 2018 d'une force municipale composée de 3 200 agents intervenant en prévention de la délinquance, médiation, tranquillité publique, lutte contre les incivilités et les infractions ou en sécurisation dans l'espace public, les parcs et jardins et les équipements municipaux.

En septembre 2018, la Maire a écrit à tous les groupes du Conseil de Paris pour les tenir informés du lancement opérationnel de l'audit. Le cabinet Eurogroup Consulting, identifié et sélectionné par l'UGAP comme prestataire spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques, a entamé cette démarche depuis le 10 septembre.

Ce diagnostic a été réalisé en étroite partenariat avec les principaux acteurs concernés, au premier rang desquels la préfecture de police, et sans méconnaître la situation exceptionnelle de Paris sur le plan de l'ordre public, ni les enjeux sécuritaires spécifiques qui affectent la capitale depuis plusieurs années.

La réflexion a par conséquent été menée en étroite relation avec le Préfet de police, compétent en matière de sécurité à Paris et qui avait approuvé avant l'été le principe de cette démarche. Le diagnostic a également associé le Procureur de la République de Paris, le Gouverneur militaire, la Garde républicaine, la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, la RATP, la SNCF, la Région Ile de France et le GPIS.

Deux points d'étape ont été réalisés devant la 3^{ème} Commission élargie aux maires d'arrondissement en septembre et en novembre. À la demande des membres de la Commission, les auditions ont été étendues aux groupes politiques et de ce fait la réalisation de l'audit a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2018.

Au final, ce sont plus de 200 personnes qui ont été rencontrées par les auditeurs au cours d'environ 80 entretiens. La totalité des maires d'arrondissement et des groupes politiques a été interrogée.

L'ensemble des services concernés de la Ville et de la Préfecture de Police ont été rencontrés, ainsi que de nombreux acteurs de terrain : commissaires d'arrondissement, chefs de circonscription de la DPSP, etc.

Le diagnostic fera l'objet d'une restitution finale par le cabinet d'audit devant les élu(e)s de la 3^{ème} Commission élargie aux maires d'arrondissement et aux Président(e)s de Groupe le vendredi 25 janvier. Deux autres restitutions sont programmées : l'une devant les organisations syndicales de la DPSP le lundi 28 janvier et l'autre devant nos principaux partenaires institutionnels le mardi 29 janvier.

Cette démarche d'audit a également été nourrie par des travaux de comparaison nationale et européenne réalisés par des experts indépendants et reconnus sur les questions de sécurité locale.

L'ensemble de ce travail sera porté à la connaissance des élu(e)s de Paris afin de permettre la tenue d'un débat au Conseil de Paris lors de sa séance de février, comme l'exécutif s'y était engagé.